

Témoignage de Françoise Tulkens

Par Françoise Tulkens

e-legal, Volume n°3

Pour citer l'article :

Françoise Tulkens, « Témoignage de Françoise Tulkens », in *e-legal, Revue de droit et de criminologie de l'ULB*, Volume n°3, avril 2019.

Adresse de l'article :

<http://e-legal.ulb.be/volume-n03/hommage-a-eliane-vogel-polsky/temoignage-de-francoise-tulkens>

La reproduction, la communication au public en ce compris la mise à la disposition du public, la distribution, la location et le prêt de cet article, de manière directe ou indirecte, provisoire ou permanente, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ainsi que toute autre utilisation qui pourrait être réservée à l'auteur ou à ses ayants droits par une législation future, sont interdits, sauf accord préalable et écrit de l'Université libre de Bruxelles, en dehors des cas prévus par la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins applicable en Belgique.

© Université libre de Bruxelles - avril 2019 - Tous droits réservés pour tous pays - ISSN 2593-8010



Françoise Tulkens a été juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle est professeure émérite de l'Université catholique de Louvain et membre associée de l'Académie royale de Belgique. Elle a connu Eliane Vogel-Polsky lorsqu'elle était avocate au barreau de Bruxelles et membre de l'association belge des femmes juristes. Par après, comme professeure à l'UCL, elle a gardé des contacts avec elle notamment sur des questions d'égalité et discrimination en droit européen, dans le point d'appui Womens's studies ainsi que dans l'association des juristes démocrates. Les deux femmes se sont retrouvées à l'Université de Montréal comme professeures invitées en 1994. Lorsque Françoise Tulkens est devenue juge à la Cour européenne des droits de l'homme en 1998, elle a souvent évoqué, avec Eliane Vogel-Polsky, le rôle des juridictions européennes.

Une réunion décisive

1966, jeune avocate au barreau de Bruxelles. Réunion de l'association belge des femmes juristes chez Marlyse Ernst-Henrion. Une réunion de plus ? Non une réunion décisive. Devant un petit groupe incrédule, Eliane Vogel-Polsky nous rapporte en détail l'expérience de la grande grève des ouvrières de la Fabrique nationale d'armes de guerre (la FN) à Herstal, ces « femmes-machines » qui vivent le baigne. Elles travaillent sous des températures étouffantes en été et glaciales en hiver, dans un vacarme infernal qui crée des problèmes d'audition, en utilisant de l'huile de poisson qui provoque des réactions cutanées et dont elles se protègent par des torchons et des serpillières. « Et nous n'avons même pas le salaire d'un gamin », disaient-elles. Le 16 février 1966, 3000 femmes en colère arrêtent le travail avec un slogan simple et juste qui va devenir l'emblème d'une revendication encore inachevée en 2019 : « à travail égal, salaire égal ».

Le droit comme outil

Si cette grève va marquer durablement l'histoire sociale et le féminisme en Belgique, la rencontre avec Eliane Vogel-Polsky va marquer durablement mon parcours de femme, d'universitaire et de juge. A travers les actions qu'elle a menées, elle a donné sens au droit. Elle a utilisé l'instrument juridique qui était le sien avec une magnifique intelligence et une créativité (trop) rare chez les juristes, avec une compétence et une rigueur sans faille, pour combattre l'injustice. Pour appuyer les luttes pour l'égalité salariale, elle fut une des premières à mobiliser sur la scène judiciaire les textes internationaux et européens, notamment le fameux article 119 du Traité de Rome pour que cette disposition ne reste pas lettre morte. Eliane possédait cette qualité essentielle du juriste, celle de l'audace et une audace clairvoyante qui se déploie entre raison et conviction. Visionnaire, ses travaux sur une approche intégrée des droits fondamentaux restent d'une intense actualité et nous ont permis de longues et passionnantes discussions.

Le sens de l'engagement

A l'opposé des attitudes de retrait et d'indifférence, Eliane était une intellectuelle engagée au sens où l'entendait Michel Foucault, dont la pensée a inspiré tant de pénalistes de ma génération. « Les problèmes de la cité sont tels que chacun doit en prendre sa part », disait-il souvent, soulignant que l'engagement est un style d'existence, une façon de se rapporter aux événements, aux autres et à soi-même. L'engagement d'Eliane tout entier pour l'égalité des droits et des chances et pour une démocratie paritaire est resté exemplaire tout au long de sa vie. Je l'ai toujours vu comme une invitation à se mobiliser pour que les règles de droit et leur mise en œuvre restent fidèles aux valeurs humaines et démocratiques qui fondent les systèmes juridiques.

« Sans concession ni marchandage »

Ce sont les mots même d'Eliane, plaidant avant tout le monde pour l'adhésion des Communautés européennes à la Charte sociale européenne afin d'intégrer pleinement les droits sociaux dans l'ordre juridique communautaire. Ces mots sont à son image, celle que j'ai gardée des nombreuses rencontres avec elle et tous ceux qui partageaient ses convictions. Dans tous les aspects de son action, Eliane ne cérait pas, elle argumentait et résistait. Avec force, avec humour, avec conviction.

Après des années où nous avons chacune poursuivi notre chemin dans des domaines et des lieux différents, nous nous sommes retrouvées presque par hasard à l'Université de Montréal. L'émotion et les souvenirs sont revenus à la surface comme autant de jalons d'une histoire collective. Mais aujourd'hui, comme Eliane me le disait en nous quittant, la cause des femmes reste un combat inachevé. Certes les femmes ont acquis des droits et libertés qui étaient impensables autrefois mais nous sommes encore loin de ce « monde commun » dont parlait Françoise Collin. En outre, les acquis sont toujours fragiles et les risques de régression ne manquent pas. L'égalité et la non-discrimination sont des droits fondamentaux qui sont toujours à construire au plus près, au plus juste et qui requièrent un travail permanent et constant de vigilance individuelle et collective. Merci chère Eliane d'avoir ouvert la voie.